



Organisation
internationale
du Travail

Renforcer les capacités du Ministère des Affaires Sociales et du Travail afin d'assurer le respect de la législation dans l'industrie textile haïtienne

Résultats - 2014-2017





Collaboration MAST - DIECCTE de Guadeloupe

Le projet a établi la collaboration entre la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de Guadeloupe (département d'outre-mer français) et le MAST.

Dans ce cadre, les inspecteurs de la Task Force se sont rendus une première fois en Guadeloupe pour un voyage d'étude afin de mieux comprendre l'organisation du système d'inspection du travail français, d'améliorer la méthodologie de contrôle lors des visites d'inspection et de mieux gérer le processus entourant les visites d'inspection

notamment au niveau de leur préparation et de leur suivi. Cette visite a aussi permis aux autorités françaises de mieux comprendre la réalité économique et les pratiques administratives d'Haïti.

A l'issue de cette première formation, les autorités haïtiennes et françaises ont indiqué leur volonté de poursuivre cette coopération. Celle-ci s'est concrétisée par l'organisation d'une formation de formateurs au sein de la DIECCTE, visant les cadres du MAST ainsi que certains inspecteurs haïtiens et français. Le contenu technique de cette formation a été délivré par Expertise France, l'agence française de coopération technique internationale. Une des attentes du projet

était que les inspecteurs et Directeurs de la Task Force partagent avec l'ensemble de leurs collègues les connaissances et compétences acquises durant le projet en utilisant le matériel développé. Ce travail de mutualisation demande une réelle technique pédagogique que la formation de formateurs leur a apportée.

L'ensemble de cette collaboration a permis aux inspecteurs et cadres du MAST d'Haïti de bénéficier d'une expertise de haut niveau tout en promouvant la collaboration régionale au sein de l'espace Caraïbe francophone et pourrait perdurer après la fermeture du projet.

Le projet

Haïti est un pays extrêmement vulnérable face aux catastrophes naturelles et reste le pays le plus pauvre du continent américain. D'après la dernière enquête auprès des ménages (2012), plus de 59% de la population, vit sous le seuil de pauvreté, fixé à 2,41 dollars par jour, et plus de 24% sous le seuil de pauvreté extrême (1,23 dollar par jour).

Les services d'inspection et de conciliation du Ministère du Travail et des Affaires Sociales (MAST), et le bureau de la Médiatrice Spéciale du Travail de l'Industrie de la Confection Vestimentaire ne disposent pas des moyens et de la formation nécessaires pour prévenir et résoudre les conflits du travail et assurer la conformité des usines

textiles avec la législation du travail.

L'Organisation internationale du Travail (OIT) contribue à l'amélioration de la conformité des entreprises textiles avec la législation à travers le renforcement du système d'inspection du travail. Le projet, financé par le Département du Travail des Etats Unis (USDOL) en complémentarité avec le programme Better Work Haïti, a renforcé les capacités du MAST et de ses inspecteurs du travail pour rendre plus efficace le contrôle des entreprises textiles. Pour se faire, il a créé une «Task Force» d'inspecteurs ayant reçu une formation approfondie et maintenant capables de partager leurs connaissances avec les autres inspecteurs. En parallèle, le projet s'est assuré que les services de conciliation et le bureau de la

Médiatrice Spéciale du Travail acquièrent les compétences nécessaires pour mieux gérer les conflits.

Le gouvernement n'étant pas le seul acteur impliqué pour assurer la conformité des usines textiles avec le droit du travail, le projet a aussi veillé à s'assurer que les travailleurs et employeurs s'impliquent davantage dans ce processus.

Enfin, ce système ne peut être viable que si les violations des droits du travail sont correctement sanctionnées. Le projet a donc soutenu la formation des juges en charge de dossiers relatifs aux violations de la législation du travail

Collaboration OIT-EMA : Formation des Juges sur les Normes Internationales du Travail

Afin de pérenniser la formation des juges en matière de droit international du travail et son utilisation par les juridictions nationales, le projet a collaboré avec l'Ecole Nationale de la Magistrature (EMA) d'Haïti pour qu'une formation initiale et continue soit inscrite au curriculum officiel de l'institution. A cette fin, le projet a mis en œuvre les activités suivantes :

- + Un accord de collaboration entre le Centre International de Formation

(CIF) de l'OIT et l'Ecole de la Magistrature (EMA) d'Haïti a été signé fin 2016;

- + 27 magistrats ont participé à une formation sur les normes internationales du travail et leur utilisation par les juges nationaux à Haïti en février 2017. Quatre des formateurs de l'EMA ont collaboré à la réalisation de cette formation;

- + Sept formateurs de l'EMA ont participé à la formation de spécialisation de formateurs en droit international tenue au siège du CIF à Turin, Italie;

- + A leur retour, les formateurs de l'EMA ont créé un curriculum de formation sur les normes internationales du travail et leur utilisation par les juges nationaux et l'ont intégré à la formation initiale de l'EMA.

Tous les futurs juges haïtiens vont recevoir une formation approfondie sur les normes internationales du travail et leur utilisation en droit national lors de leur maîtrise à l'Ecole de la Magistrature. Ceci leur permettra de mieux informer leurs décisions de justice dans le domaine du droit du travail et renforcera l'Etat de droit en Haïti.

Résultats clefs

- + **18 cadres du MAST, constituant une «Task Force» composée de 11 inspecteurs du travail et 7 cadres de la Direction du travail** ont reçu une formation approfondie en matière d'inspection du travail. Les membres de la Task Force ont en retour commencé à former les inspecteurs du Ministère permettant ainsi de multiplier l'impact des formations apportées par l'OIT.
- + Entre juillet 2016 et décembre 2017, **269 infractions** ont été rapportées au cours de **174 visites d'inspection**. 62% de ces infractions ont entraîné un acte procédural.
- + **Trois profils de postes juniors et seniors** ont été développés en vue d'accroître la motivation du personnel, de réduire les taux de rotation, et de permettre la progression des carrières au sein de l'inspection du travail.
- + **12 conciliateurs ont été identifiés puis formés**, en consultation avec le Ministère grâce à l'appui du Service Fédéral de Médiation et de Conciliation des États-Unis.
- + **Des équipements tels qu'un véhicule ainsi que des ordinateurs portables** ont été fournis à la Direction du Travail pour faciliter le travail de la Direction et en particulier des membres de la Task Force.
- + La collaboration au sein de l'espace Caraïbe francophone a été renforcée grâce à **2 visites d'échange en Guadeloupe entre les membres de la Task Force et les inspecteurs du travail français**.
- + **2 outils, un manuel d'Inspection du Travail ainsi qu'un Guide sur la Santé et Sécurité au Travail** appliqué dans le secteur textile ont été développés.

Inspecteur du travail au Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) haïtien et membre de la Task Force : « Grâce au Projet, le service réalise des visites d'inspection en bonne et due forme; tant en matière des droits fondamentaux au travail qu'en santé et sécurité au travail ».





La législation Hope II et le projet

En 2006, le Congrès américain a promulgué la loi HOPE élargissant les traitements préférentiels pour les vêtements haïtiens. En 2008, ces traitements ont été étendus par la législation HOPE II, instaurant également des programmes visant à renforcer et surveiller les conditions de travail dans le secteur du vêtement. En 2010, la loi HELP a été promulguée élargissant encore plus encore ces traitements préférentiels. Afin d'être en conformité avec les lois HOPE/HOPE II et HELP, Haïti a travaillé avec

l'OIT pour développer un programme d'assistance technique financé par USDOL visant à :

- ✦ Evaluer et promouvoir la conformité aux normes fondamentales du travail et à la législation nationale du travail dans les usines éligibles aux tarifs préférentiels dans le cadre de HOPE II et,
- ✦ Apporter un support au gouvernement haïtien afin de renforcer leur capacité dans le processus d'inspection et de contrôle des usines.

Le projet décrit ici vise à la réalisation de la deuxième composante de ce programme. La première composante étant réalisée par le programme Better Work Haïti.

Service de l'administration du travail, de l'inspection du travail et de la sécurité et de la santé au travail - Département de la gouvernance et du tripartisme

Bureau international du Travail

Route des Morillons, 4

CH-1211, Genève 22, Suisse

Contact : labadmin-osh@ilo.org

Page web projet : http://www.ilo.org/labadmin/projects/WCMS_534148/lang--fr/index.html



Financement assuré par le Département du Travail des Etats Unis sous l'accord IL-21178-10-75-K.